

PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES

**AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2023**

LUNDI 21 AOÛT 2023 À 19 H 30

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 893-2023 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 150-2005 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée greffière :

Que le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 23-13578 à sa séance ordinaire du 17 juillet 2023, du projet de règlement numéro **893-2023 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 relativement aux entrepôts** tiendra une assemblée publique de consultation le **21 août 2023** à compter de **19 h 30** dans la salle du conseil située au 11700, boulevard Lacroix, Saint-Georges (Québec) G5Y 1L3, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1)*.

Que ce projet de règlement a pour effet de prohiber la construction d'entrepôts dans plusieurs zones commerciales. Les zones visées sont principalement localisées le long de la 6^e Avenue Nord, du boulevard Dionne, du boulevard Lacroix, de la 90^e Rue, de la 107^e Rue, de la 127^e Rue et de la 175^e Rue.

Qu'au cours de cette assemblée publique, le président d'assemblée expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la greffière aux heures ordinaires de bureau ou en communiquant par téléphone au numéro 418 228-5555 (poste 2212) ou par courriel à greffe@saint-georges.ca.

Donné à Saint-Georges,
ce 2^e jour d'août 2023.



Cynthia Rodrigue
Assistante-greffière